

# **Procès-verbal des délibérations du conseil municipal lundi 05 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 05 décembre à 20 h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique par convocation du maire Monsieur Thomas BARDY ;

**Etaient présents** : Thomas Bardy, Maire, Gisèle Froc, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Nicolas Hardel, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Jérémy Ginguéné, Jérôme Lemarié, Alicia Plouhinec, Olivier Simon formant la majorité des membres en exercice,

**Etaient excusés** : Pascal Peurois

**Secrétaire** : Jérôme Lemarié

Arrivé de Olivier Simon à 20h21

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du lundi 07 novembre 2022, il est adopté à l'unanimité.

## **Affaires inscrites à l'ordre du jour:**

1° **Travaux de restauration** des murs d'enceinte du cimetière

2° **Demande de subvention au titre de la DETR 2023**: travaux de restauration des murs d'enceinte du cimetière

3° **Subventions** CPG CATM OPAX veuves et citoyens de la paix section Retiers/Arbrissel : détermination attribution subvention

4° **Budget lotissement** : décision modificative n°2

5° **SMICTOM** : rapport d'activité – exercice 2021

6° **Questions diverses:**

- Prochain conseil municipal un lundi début janvier 2023 à 20h00
- Bulletin de fin d'année
- Vœux du Maire le 06/01/2023 à 19h30
- Décoration de Noël à enlever le samedi 07/01/2023



## **Objet n°2022 12 01 : Travaux de restauration des murs d'enceinte du cimetière**

Monsieur le Maire :

- ☞ Rappelle la délibération du 12 septembre 2022 (objet n°2022\_09\_06) ;
- ☞ Monsieur le Maire présente le dernier devis reçu :

↗ **Société Lepage – Retiers :**  
10 361.00 € HT, soit 12 433.20 € TTC

Après avoir délibéré, à l'unanimité pour, le conseil municipal décide :

- ☞ De réaliser les travaux de restauration des murs d'enceinte du cimetière, sur l'exercice 2023
- ☞ De solliciter la Lepage – Retiers aux fins de la réalisation des travaux de restauration des murs d'enceinte du cimetière. Conformément au devis, le montant des travaux s'élève à 10 361.00€ HT, soit 12 433.20 € TTC,
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches y afférentes.



**Objet n°2022 12 02 : Demande de subvention au titre de la DETR 2023: travaux de restauration des murs d'enceinte du cimetière**

Monsieur le Maire :

- ☞ rappelle :
  - la délibération du 05 décembre 2022 (objet n°2022\_12\_01)
  - les modalités d'attribution et les conditions d'éligibilité,
- ☞ propose au conseil municipal :
  - d'adopter le projet de travaux de restauration des murs d'enceinte du cimetière:
  - d'approuver le plan de financement
  - de solliciter une subvention au titre de la DETR 2023

Le coût des travaux à réaliser sur 2023 est estimé à 10 361.00 € HT.

Les modalités de financement sont les suivantes :

| Coût des travaux   |                    | Ressources prévues              |                    |
|--|--------------------|---------------------------------|--------------------|
| ➤ Travaux de restauration des murs d'enceinte du cimetière | <b>10 361.00€</b>  | Autofinancement (fonds propres) | <b>6 216.60 €</b>  |
|  |                    | DETR 2023 - 40%                 | <b>4 144.40 €</b>  |
| Montant total des travaux                                  | <b>10 361.00 €</b> | Montant total des ressources    | <b>10 361.00 €</b> |



Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ d'adopter le projet de travaux de mise en accessibilité des sanitaires publics : de restauration des murs d'enceinte du cimetière.
- ☞ d'approuver le plan de financement
- ☞ de solliciter une subvention au titre de la DETR 2023
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



**Objet n°2022 12 03 Subventions CPG CATM OPAX veuves et citoyens de la paix section Retiers/Arbrissel : détermination attribution subvention**

Monsieur le Maire délègue la parole à M HARDEL Nicolas, 2<sup>ème</sup> adjoint en charge du dossier susvisé.

M HARDEL Nicolas :

- ☞ Rappelle l'investissement de monsieur BELLIER Jean au sein de l'association,
- ☞ Présente la demande de subvention de l'association
- ☞ Propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle comme suit :  
    ☞ **100 euros**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ☞ l'attribution d'une subvention exceptionnelle comme suit :  
    ☞ **100 euros**
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



**Objet n°2022 12 04 : Budget lotissement : décision modificative n°2**

Monsieur le Maire :

- ☞ informe que pour pouvoir clôturer le budget lotissement en 2023, suite à la vente du dernier lot il faut prendre une décision modificative qui annule et remplace la décision modificative n°1 du 07 novembre 2022.
- ☞ informe que les montants n'étant pas prévus au budget, il est nécessaire de prendre une délibération.

☞ présente la décision modificative n°2 :

|   |               |
|---|---------------|
| dépenses de fonctionnement total 22 784.47€ |               |
| 605   | - 474.82 €    |
| 6522  | + 23 259.29 € |
| recettes de fonctionnement total 22 784.47€ |               |
| 7015  | + 22 784.00 € |
| 748   | + 0.47 €      |

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ approuve la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus,
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférentes.



### **Objet n°2022 12 05 : SMICTOM : rapport d'activité – exercice 2021**

Jérôme LEMARIÉ, 1<sup>er</sup> adjoint présente :

- le rapport d'activité du SMICTOM - exercice 2021

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ☞ approuve :
  - le rapport d'activité du SMICTOM - exercice 2021
- ☞ autorise Monsieur le Maire à procéder à toute les démarches y afférentes.



### **Objet n°2022 12 06 : Questions diverses**

- Prochain conseil municipal un lundi début janvier 2023 à 20h00
- Bulletin de fin d'année
- Vœux du Maire le 06/01/2023 à 19h30
- Décoration de Noël à enlever le samedi 07/01/2023
- Fin du Conseil à 21h00

Le secrétaire,

Jérôme LEMARIÉE

Le Président,

Thomas BARDY